

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 30 novembre 2012

L'an deux mille douze, le trente novembre, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Norbert GOSSE, Bertrand VACHETTE, Didier BRILLANT Mmes Jeanne RENAUD, Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN.

Monsieur Laurent MEULENYSER donne procuration à Monsieur Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET et Nelly MEANCE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

Compte rendu du conseil municipal du 26 octobre : Aucune remarque

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour.

Le conseil accepte cette délibération

1. Délibération pour avis sur consultation du projet PPRI du Ru de Gally : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour donner un avis du projet PPRI du Ru de Gally. Le conseil après consultation du projet n'émet aucune observation

A l'unanimité, le Conseil confirme qu'aucune observation n'est mentionnée sur le projet

ORDRE DU JOUR :

2. Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention avec « Cœur d'Yvelines » : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à signer une convention avec « Cœur d'Yvelines » afin de percevoir les fonds de solidarité.

A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à signer la dite convention

3. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à procéder à une décision modificative N°2 :
Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer comme suit :

DM 2 – VIREMENTS DE CREDITS

Section	Comptes	RECETTES	Comptes	DEPENSES
Fonctionnement	7322	240 713.00	023	211 001.00
	752	- 20 000.00	60623	2 000.00
	6419	10 000.00	60628	500.00
	6459	1 200.00	60631	2 500.00
			60632	2 000.00
			60633	1 700.00
			6184	40.00
			6226	650.00
			6228	500.00
			627	800.00
			63512	510.00
			93925	9 712.00
			231 913.00	231 913.00
Investissement	021	211 001.00	2128	10 300.00
	10228	37 000.00	21312	7 900.00
			21318	150 878.00
			2135	5 000.00
			2152	23 300.00
			21568	300.00
			2182	2 200.00
			2184	1 500.00
			2313	46 623.00
			248 001.00	248 001.00

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à procéder à la décision modificative N° 2.

Informations du Maire

Il fait part au conseil municipal que la convention avec Beynes pour Mortemai est établie et qu'elle sera proposée au Conseil municipal de Beynes du 20 décembre 2012.

Tour de table

Monsieur BOSSE informe que les travaux des trottoirs de la rue Bartholomé et les abords de la mairie avancent bien.

Il soumet plusieurs projets pour la carte de vœux 2013.

Il informe le conseil qu'un rapport sur les ordures ménagères est consultable en mairie. Il fait part que les ventes de terrains Pavy2 de Saint Germain de la Grange sont ouvertes.

Laurence VAUVERT informe qu'une réunion s'est tenue à l'inspection académique concernant le plan de mise en sécurité en cas de crise majeure.

Un document d'un plan communal de sauvegarde doit être établi par les enseignants et une prochaine réunion est prévue en Mai.

Monsieur le Maire propose de relancer parallèlement la commission de crise existante mais non active. Il serait peut être judicieux de refaire à cette occasion un appel à candidature dans le village.

Bertrand VACHETTE souhaiterait que l'on revoie les questions diverses précédentes, afin de faire le point sur ce qui a été engagé ou pas des observations formulées à cette occasion.

Nadine GOHARD informe que les dossiers de demandes de subventions aux associations sont postés et que deux réunions sont programmées les 12 et 19 janvier 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h 35